

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de FAVERGES



**MAIRIE
DE
SERRAVAL**

Serraval, le 8 MARS 2018

Le Maire

A

**Mesdames et Messieurs les Habitants de
Serraval**

74230 SERRAVAL

Chers Habitants,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en
Mairie, le :

**Jeudi 15 Mars 2018
A 20 h 30**

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil,
- Finances :
 - Vote des subventions
 - Vote des taux des taxes locales,
 - Produits en non-valeur
 - Demandes de subventions,
 - Approbation des comptes administratifs 2017,
 - Approbation des comptes de gestion 2017.
- Motion de soutien pour l'Agence de l'eau,
- Programme de travaux forêts,
- Informations et questions diverses.

Je vous prie de croire, Chers Habitants, à l'assurance de mes sentiments les
meilleurs.

Bruno GUIDON

Affichée le :

74230 SERRAVAL • ☎ 04 50 27 50 09 • Fax 04 50 27 54 21
Courriel : mairie@serraval.fr • Site Internet : www.serraval.fr

SEANCE N°3 DU 15 MARS 2018 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze mars deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bruno GUIDON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2018

Présents : Bruno GUIDON, Nicole BERNARD-BERNADET, Benoît CLAVEL, Christophe GEORGES, Frédéric GILSON, Corinne GOBBER, Nadia JOSSERAND, Julie LATHUILLE, Jean-Claude LOYEZ, Philippe ROISINE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Absents : Dorothee KNOEPFFLER-CARMINATI, Stéphane PACCARD.

Nicole BERNARD-BERNADET a été élue secrétaire de séance.

DEL_03092018BIS.

Objet : **Vote des subventions 2018.**

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 10
Conseillers votants 10
Résultats des votes
pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes sommes allouées à diverses associations communales, extra et intercommunales de l'année 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'allouer aux organismes suivants les sommes mentionnées ci-dessous pour l'année 2018 :

Banque alimentaire	70,00 €
Coopérative Scolaire	450,00 €
Sou des Ecoles	une gratuité de salle des fêtes
Club « Lou Z'Amojeux »	200,00 €
Association « La Farandole » (CLSH et crèche)	15.200,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers du Bouchet	430,00 €
Amicale des jeunes	1 gratuité de salle
TAC	500,00 € + 1 gratuité de salle
soit au total	16.850,00 €

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 11
Conseillers votants 11
Résultats des votes
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

DEL_03102018.

Objet : **Vote des taux des taxes locales.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état des taux d'imposition de 2017 des 3 taxes directes locales qui fait apparaître l'évolution des bases par rapport à 2016 pour les 3 taxes et le produit fiscal attendu à taux constant. L'état au titre de 2018 n'a pas été reçu à ce jour.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **FIXE** les taux comme suit :

<i>taxe d'habitation</i>	19,50 %
<i>taxe foncière (bâti)</i>	13,35 %
<i>taxe foncière (non bâti)</i>	77,00 %

pour l'année 2018.

DEL_03112018

Objet : **Créance en non valeur.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Trésorier de Thônes, l'informant que certaines créances de la Commune portant sur l'exercice 2016 n'ont pu être recouvrées, malgré toutes les démarches entreprises pour obtenir la perception de ces ressources.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 11
Conseillers votants 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire précise que le montant de ces créances irrécouvrables s'élève à 27 € pour le budget annexe de l'eau.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à comptabiliser cette créance en « non-valeur » car elle ne peut être recouvrée,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de mandater un montant de 27 € au compte 6541 pour le budget annexe de l'eau.

DEL_03122018.

Objet : **PROJET DE REHABILITATION DE L'ECOLE : FONDS DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les devis concernant le projet de réhabilitation de l'école pour l'année 2018.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 11
Conseillers votants 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

L'estimation du montant des travaux s'élève à 1.191.986,75 € H.T.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- aide estimée du Conseil Départemental	70.000,00 €
- aide accordée de la Région Rhône-Alpes	25.100,00 €
- aide accordée de l'Etat FSIL	191.487,00 €
- aide estimée de l'Etat DETR	357.000,00 €
- aide estimée du Syane	45.000,00 €
- autofinancement communal	503.399,75 €

Les travaux seront débutés courant 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux précités ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel et l'échéancier de réalisation ;
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental dans le cadre du fonds départemental pour le développement des territoires du Conseil Départemental ;

DEL_03132018.

Objet : AMENAGEMENT DE SECURISATION AU CHEF-LIEU ET AU COL DU MARAIS : PRODUIT DES AMENDES DE POLICE.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les projets d'aménagements de sécurisation au Chef-Lieu et au Col du Marais. Cela permettrait de sécuriser les piétons et notamment les enfants dans ces parties de la commune et aussi les usagers de la salle polyvalente au Col du Marais.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 11
Conseillers votants 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

L'estimation du montant des travaux s'élève à 23.179,71 € H.T.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux précités ;
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

DEL_03142018.

Objet : Réhabilitation de l'école : candidature pour appel à projets énergie 2018 Syane.

Monsieur le Maire expose que :

Dans le cadre de la réhabilitation de l'école, un audit énergétique global des bâtiments communaux a été mené en 2017. La commune souhaite s'engager dans la rénovation de l'école.

L'estimation des travaux est de 1 098 686,75 € H.T.,
auxquels s'ajoute la mission du maître d'œuvre 93 300,00 € H.T.,
soit un coût total estimatif de l'opération de 1 191 986,75 € H.T.
minimum.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 11
Conseillers votants 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

L'appel à projets 2018 du SYANE a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités de Haute-Savoie dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Il est proposé de solliciter une subvention du SYANE dans le cadre de cet appel à projets 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** une aide financière du SYANE dans le cadre de son appel à projets 2018 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, concernant l'école,
- **S'ENGAGE** à respecter les conditions du règlement de l'appel à projets 2018 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SYANE,
- **S'ENGAGE** à laisser le bénéfice de ses certificats d'économie d'énergie au SYANE, conformément au règlement de l'appel à projets.

DEL_03152018.

Objet : Approbation des comptes de gestion 2017.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 11
Conseillers votants 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Comptes de Gestion de l'année 2017 concernant le Budget Principal, le Budget Annexe de l'Eau et le budget Annexe Gîte de Praz d'Zeures, préparés par Monsieur COLLART, Trésorier de Thônes ; il précise également que les résultats présentés concordent au centime près avec la comptabilité communale.

Le Conseil Municipal,
Après avoir vérifié la concordance des résultats préparés par Monsieur COLLART, Trésorier, et présentés par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion de l'année 2017 concernant le Budget Principal, le Budget Annexe de l'Eau et le budget Gîte de Praz D'Zeures présentés par Monsieur COLLART, Trésorier

DEL_03162018.

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE GITE DE PRAZ D'ZEURES 2017.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Sous la présidence de Madame Corinne GOBBER, Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Gîte de Praz D'Zeures 2017 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 Charges à caractère général	461,04	75 Produits de gestion courante	2 140,97
012 Charges personnel	495,88	002 Excédent de fonctionnement reporté	1 745,21
TOTAL	956,92	TOTAL	3 886,18

Résultat d'exploitation : + 2 929,26 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
13 subventions d'équipement	30 000,00	001 Excédent d'investissement reporté	38 831,20
TOTAL	30 000,00	TOTAL	38 831,20

Excédent d'investissement : + 8 831,20 €

Hors de la présence de Monsieur Bruno GUIDON, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe Gîte de Praz D'Zeures 2017.

DEL_03172018.

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2017.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 10

Résultats des votes

pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Sous la présidence de Madame Corinne GOBBER, Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe eau et assainissement 2017 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 Charges à caractère général	40 564,25	70 Produits des services	137 805,08
012 Charges de personnel et frais assimilés	9 749,43	74 Subventions d'exploitation	4 750,00
65 Autres charges	4,26	77 Produits exceptionnels	11,04
66 Charges financières	17 170,34	042 Opérations d'ordre entre sections	25 818,14
701249 Redevance Agence de l'Eau	10 762,00		
67 Charges exceptionnelles	408,96		
68 Dotation aux amortissements	67 762,65		
TOTAL	146 421,89	TOTAL	168 384,26

Résultat d'exploitation : + 21 962,37 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
16 Emprunts et dettes assimilées	421 118,17	10 Dotations, fonds divers et réserves	23 223,48
23 Immobilisations en cours	27 885,72	13 Subventions d'investissements	24 060,00
040 Opérations ordre entre sections	23 773,09	28 Amortissement subventions	67 762,65
45 Comptabilité rattachée	26 844,00	001 Excédent d'investissement reporté	1 824,09
20 Immobilisations corporelles	6 274,80	45 Comptabilité rattachée	24 000,00
		041 Opérations d'ordre entre sections	397 406,42
TOTAL	505 895,78	TOTAL	538 276,64

Excédent d'investissement : + 32 380,86 €

Compte tenu des restes à réaliser :

- en dépenses d'investissement 27 206,88 €

Résultat réel d'investissement : + 5 173,98 €

DEL_03182018.

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2017.

Sous la présidence de Madame Corinne GOBBER, Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal 2017 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 Charges à caractère général	173 883,33	013 Atténuations de charges	2 884,96
012 Charges de personnel	246 126,43	70 Produits des services	69 168,90
65 Autres charges de gestion courante	84 928,37	73 Impôts et taxes	364 785,91
66 Charges financières	14 680,59	74 Dotations et participations	183 259,52
014 Atténuation de produits	13 875,00	75 Autres produits de gestion courante	8 922,25
042 Opérations d'ordre entre sections	27 204,38	76 Produits financiers	3,62
67 Charges exceptionnelles	168,57	77 Produits exceptionnels	6 248,95
		042 Opérations d'ordre entre section	5 327,54
TOTAL	560 866,67	TOTAL	640 601,65

Résultat de fonctionnement : + 79 734,98 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
16 Emprunts et de dettes	63 539,14	10 Dotations, fonds divers et réserves	134 832,95
20 Immobilisations incorporelles	21 420,00	13 Subventions d'investissement	38 535,00
21 Immobilisations corporelles	19 404,10	28 Amortissements	19 596,84
23 Immobilisations en cours	118 111,20	021 Cessions	7 607,54
204 Subventions d'équipement versées	11 583,41	20 Immobilisations corporelles	30 000,00
040 Opérations d'ordre entre section	5 327,54	001 Excédent d'investissement reporté	18 451,82
TOTAL	239 385,39	TOTAL	249 024,15

Résultat d'investissement : + 9 638,76 €

Compte tenu des restes à réaliser :

- en dépenses d'investissement 38 681,00 €
- en recettes d'investissement 24 145,00 €

Résultat réel d'investissement : - 4 897,24 €

DEL_03192018.

Objet : MOTION DE SOUTIEN AUX AGENCES DE L'EAU.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11
Résultats des votes
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal la motion prise par l'Association des Maires de Haute-Savoie et adoptée le 7 février 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DENONCE** la baisse inacceptable du budget des Agences de l'eau et demande au gouvernement de maintenir leurs dotations au niveau de 2017. C'est inacceptable et fait suite aux décisions gouvernementales qui se sont traduites dans la loi de finances pour 2018.
Au moment même où l'Etat demande notamment aux communes d'assurer le bon état écologique des cours d'eau et à l'heure de la transition écologique, cette baisse sans précédent du budget des Agences de l'Etat va très rapidement s'avérer lourde de conséquences concrètes : sur les investissements des stations d'épuration et des aménagements destinés à limiter les crues, sur les programmes de restauration des rivières et de préservation des milieux aquatiques, sur les programmes de lutte contre les pollutions, de préservation des ressources en eau potable, d'économie d'eau et de gestion équilibrée de celle-ci, etc.
- **AFFIRME** la nécessité de faire cesser ces ponctions et de maintenir le budget des Agences de l'Eau au niveau de 2017, maintien d'autant plus important dans un contexte de réorganisation des compétences eau et assainissement et de mise en œuvre de la complexe et coûteuse compétence GEMAPI.

DEL_03202018.

Objet : **PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET – BUDGET 2018.**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme de travaux patrimoniaux en forêt communale présenté par l'Office National des Forêts.

Le programme comporte les lignes suivantes :
en fonctionnement

- Entretien de périmètre par traitement manuel sur la parcelle 21 pour un coût de 3.457,00 € HT,
- Abattage, façonnage, débardage de la parcelle 32 pour un coût de 5.773,00 € HT.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de programmer en fonctionnement l'entretien de périmètre sur la parcelle 23 pour un coût de 4.463,31 € H.T. et l'abattage, le façonnage et le débardage de la parcelle 32 pour un coût de 5.773,00 € HT.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 11
Conseillers votants 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

ANNEXEDEL_03202018.

Office National des Forêts		Programme d'actions pour l'année 2018 PRC-18-862536-00220289	
EPIC, RCS Paris B662043116 Siège : 2 avenue de Saint-Mandé 75570 Paris cedex 12 Tél : 01 40 19 58 00		FORÊT COMMUNALE de SERRAVAL	
Office National des Forêts AGENCE TERRITORIALE HAUTE-SAVOIE UT BAUGES ARAVIS 337, route des Favergettes 74210 FAVERGES Tél : 03 90 35 40 56		Destinataire Monsieur le Maire COMMUNE SERRAVAL CHEF-LIEU 74230 SERRAVAL	
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).			
DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Urx	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX DE MAINTENANCE			
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre : débroussaillage manuel Localisation : 21.u Ouverture et mise en peinture des limites. Deux couches de blanc et une de rouge.	1,10	KM	
Sous-total			3 457,00 € HT
TRAVAUX D'EXPLOITATION Recette escomptée 8800 €			
<input type="checkbox"/> Abattage, façonnage Localisation : 32.u	176,00	M3	
<input type="checkbox"/> Débardage Localisation : 32.u Passage et dépôt sur terrain privé.	176,00	M3	
Sous-total			5 773,00 € HT
			Total : 9 230,00 € HT
Les montants indiqués intègrent, le cas échéant, une évaluation des rémunérations des maîtres d'œuvre.			
Remarques de la Collectivité			
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, JEROME BASTARD-ROSSET Date : 15 février 2018 		Programme reçu le : Le représentant de la collectivité,	

SEANCE N° 3 : DEL_03092018BIS; DEL_03102018 ; DEL_03112018 ; DEL_03122018 ; DEL_03132018 ; DEL_03142018 ; DEL_03152018 ; DEL_03162018 ; DEL_03172018 ; DEL_03182018 ; DEL_03192018 ; DEL_03202018 ; ANNEXEDEL_03202018.
AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU LE : 22 MARS 2018

Bruno GUIDON	Nicole BERNARD- BERNARDET	Benoît CLAVEL	Christophe GEORGES
Frédéric GILSON	Corinne GOBBER	Nadia JOSSERAND	Julie LATHUILLE
Jean-Claude LOYEZ	Philippe ROISINE	Jean-Luc THIAFFEY- RENCOREL	